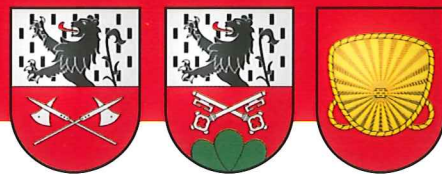


# QUE FAIRE DE VOS DÉCHETS ?

## Directives

A CONSERVER – COMMUNES DE GINGINS, CHÉSEREX ET TRÉLEX



DÉCHETS DEVANT ÊTRE DÉPOSÉS À LA DÉCHÈTERIE INTERCOMMUNALE

### Horaires d'ouverture

Route de Chiblins 1276 Gingins	▶ lundi	15.00 - 19.00 h
	▶ mercredi	15.00 - 19.00 h
	▶ vendredi	15.00 - 19.00 h
	▶ samedi	09.00 - 16.00 h

La déchèterie est réservée exclusivement aux habitants, détenteurs de macarons, des communes de Gingins, Chésereux et Trélex. Il appartient à chacun de déposer ses déchets directement dans les bennes. **Les déchets d'activités professionnelles ne sont pas admis.**

En cas de doute, consulter le surveillant.

- Déchets verts Compostables** ▶ Branches, gazons, feuilles mortes et déchets compostables *sans les sacs*.
- Verre** ▶ Les bouteilles et autres objets en verre sont récupérés par teinte séparée sans bouchons ni capsules. La porcelaine, les miroirs et les vitres sont à déposer dans la benne des inertes.
- Papier** ▶ Toutes sortes de papiers, prospectus, journaux, magazines, enveloppes.
- Carton** ▶ Tous les cartons vidés de leur contenu.
- Plastique** ▶ Plastiques durs, plastiques souples, sagex.
- PET** ▶ Ne sont admis que les emballages portant le sigle «PET recycling».
- Huiles minérales et végétales** ▶ Les huiles minérales et végétales sont collectées dans des fûts séparés.
- Ferraille** ▶ Tous les déchets métalliques ménagers. Attention : les moteurs doivent être vidés de leur essence et de leur huile.
- Aluminium, fer blanc** ▶ Boîtes de conserves et de boissons, etc. **Attention : les emballages doublés de plastique ou de papier ne sont pas admis et doivent être jetés aux ordures ménagères (beurre, cigarettes, sachets, etc...).**
- Inerte** ▶ Béton propre, verrerie, terre, pierre, briques, ciment, céramique, laine de verre.
- Bois** ▶ Bois.
- Déchets encombrants** ▶ Meubles, emballages et appareils non électriques. *Plastiques plus grands que 60 cm.*
- Matériel informatique appareils électriques** ▶ Ordinateurs, imprimantes, téléviseurs, cartouches d'encre, CD, etc. sont acceptés mais **à rapporter en priorité dans les magasins.**
- Electroménager** ▶ Cuisinières, machines à laver, aspirateurs, sèche-cheveux, station météo, etc. sont acceptés mais **à rapporter en priorité dans les magasins.**
- Déchets ménagers spéciaux** ▶ Piles au mercure, piles alcalines, thermomètres, peintures et vernis, tubes néon, ampoules économiques, acides et bases, colles et résines, produits de traitement sprays, solvants et médicaments. **Attention : les batteries de véhicules sont à rapporter en priorité dans les points de vente.**
- Autres déchets admis** ▶ Habits – capsules à café «Nespresso».

### IMPORTANT

Nous avons besoin de la participation de chacun pour trier les déchets et les acheminer au bon endroit.

La nature et les finances communales se porteront mieux si vous suivez nos consignes.

### NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

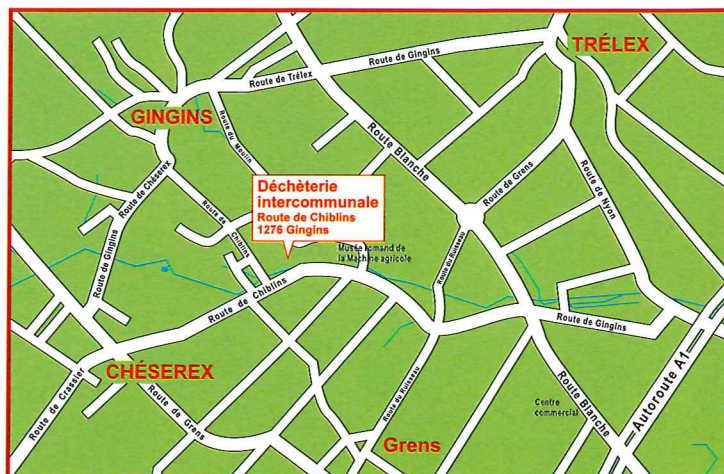
Feu.....	118
Police secours.....	117
Ambulance.....	144
Greffe communal Gingins.....	022 369 92 22
Greffe communal Chésereux.....	022 369 90 40
Greffe communal Trélex.....	022 369 92 92
Centre des toxiques (Zurich).....	145
SADEC centre d'info. régional.....	022 362 89 09

### DÉCHETS NON ADMIS

- Véhicules hors d'usage** Les véhicules automobiles hors d'usage et autres déchets métalliques encombrants doivent être acheminés vers une entreprise agréée.
- Déchets carnés et cadavres d'animaux** Il est interdit de les enfouir, ils doivent être déposés dans un conteneur spécialement réfrigéré, accessible aux heures d'ouverture, sur le site de la SADEC SA, En Vertelin 3, à Gland.
- Divers** Pneus, déchets de repas, panneaux de coffrage, essence, batteries, extincteurs, ampoules à filament.

Les ordures ménagères ne sont en aucun cas acceptées à la déchèterie.

### OÙ TROUVER LA DÉCHÈTERIE ?



Pour plus de renseignements, s'adresser au surveillant sur place